

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le vendredi vingt-quatre septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de COLOMBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Robert DOUILLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 20 septembre 2010.

PRÉSENTS: M. Robert DOUILLET, Maire; Mmes Béatrice JANIN-GADOUX, Martine JACQUIN; Ms Roger VALTAT, Gilles RICOUARD Adjoint; Mme Sylvie GRASSER, Nadia MEDJALDI, Martine MICOUD; Ms Philippe FUCILE, Gilbert GROSSE, Marc POMMIER, Jacques RIONDET, Patrice SERRE.

ABSENTS EXCUSES: Mme Sandra UGNON-CAFE; M. Pierre-Henri BESSON.

ETAT CIVIL

Naissance :

- ❖ Evan DOS SANTOS RIBEIRO : le 14 septembre à Voiron (Isère) ; 452 route du tram
ALBISER Antonin: le 28 août, petit fils de Roger VALTAT, adjoint.

Mariage :

- ❖ François DI BARTOLOMEO et Michelle BERNARD-COLOMBAT :
le 18 septembre à Colombe

Décès :

- Gaston CAILLY : le 17 septembre à Colombe
- ❖ Paul MICHEL-VILLAZ, inhumé à Colombe le 22 septembre

Lecture est donnée du compte rendu des séances du 29 avril, 08 juin, 09 juillet et 27 août approuvés à l'unanimité.

*** Chaufferie bois et ateliers municipaux :**

☞ Point sur les travaux et pré - réception des travaux.

- ✚ Suite au problème d'eau, les parties de cloisons en « placo » ont été refaites.
- ✚ Les peintures sont en cours de réalisation et devraient être terminées rapidement.
- ✚ La ligne téléphonique fonctionne, la « live boxe » sera installée le 30 septembre.
- ✚ Dans le silo il y avait une fuite sur le tuyau de commande des vérins; un technicien est venu cette semaine et le raccord a été réparé.
- ✚ La réception définitive de ces travaux aura lieu mardi.
- ✚ la mise en route a été faite aujourd'hui mais seulement avec les personnes de la chaudière bois, la chaudière marche mais les personnes de l'entreprise SEITHA viendront expliquer les manipulations et réglages éventuels à faire lors du fonctionnement et le système de bascule entre la chaudière bois et la chaudière gaz.

Lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, une date sera fixée pour l'organisation d'une journée portes ouvertes, de la chaufferie et ateliers municipaux.

*** Aménagement de la traverse tranche 2 :**

☞ La réception des travaux avec l'entreprise FOURNIER a eu lieu lundi 13 septembre.

☞ Seuls les travaux d'espaces verts ne sont pas terminés ; en effet, ils seront réalisés dès que les pépiniéristes procéderont à l'arrachage des plants (d'ici fin octobre, début novembre).

☞ Le bilan financier de l'entreprise FOURNIER est inférieur au coût initialement prévu. Le montant prévu du marché avec cette entreprise était de 372 509,00 €, le montant effectivement dépensé est de 323 370,85 € (ce chiffre ne tient pas compte des actualisations de prix à venir) soit une différence de 49 138,15 €.

Différentes modifications ont été apportées par rapport au marché initial :

- Pose de peinture en résine et non en peinture normale
- Pose d'une peinture rouge sur les mats et non blanche comme prévue
- Pose d'une peinture sur le chemin allant à l'église
- Plusieurs coupes et pose d'enrobé sur certaines parties de trottoirs ont été réalisées afin de permettre aux handicapés et personnes à mobilité réduite d'emprunter les trottoirs.
- Réalisation d'un puits perdu

☞ En ce qui concerne la signalétique et plus particulièrement la fin de la zone 30, Monsieur le Maire précise, qu'en agglomération, la zone 30 prend fin à la prochaine intersection, il est donc inutile de mettre en place un panneau « fin de 30 ». Si la collectivité souhaite mettre en place ce panneau fin de 30, celui-ci doit être à une distance minimum de 50 mètres après la chicane.

☞ Ms STEFANINI et Philippe GALLIEN, ont demandé ce que la commune de Colombe pensait faire pour la suite de l'aménagement de la Traverse. Il faut tout d'abord prendre en compte l'intervention du Syndicat des Eaux de la Région d'Apprieu pour le changement de la canalisation principale à partir de l'école, mais il semble intéressant de se positionner rapidement au sein du programme du Conseil Général Territoire de Bièvre-Valloire pour l'année 2013 et prévoir une ébauche d'étude.

☞ Monsieur le Maire précise que courant octobre une réunion d'étude pour le carrefour de la Bertine aura lieu avec la Communauté de Communes de Bièvre-Est.

*** Terrain de Football :**

L'acte devrait être signé avec Me WÜTHRICH aux environs du 15 octobre.

Mme Béatrice JANIN-GADOUX, adjointe rappelle que lors d'une précédente séance, un accord de principe avait été donné pour l'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée ZD 113 d'une superficie de 7 635 m², appartenant à M. et Mme BONNARDON François ; ceci afin de pouvoir réaliser le projet d'aménagement du terrain de Football.

Dans son avis du 29 septembre 2009, le service des domaines a donné une valeur vénale à 15 500 €.

Un prix d'achat de 5 € avait été évoqué dans un premier temps à laquelle il est nécessaire d'ajouter une somme correspondant aux différentes indemnités (éviction, perte de culture, déséquilibre d'exploitation etc...).

Après avoir délibéré et compte tenu :

- du classement de cette parcelle au PLU (réserve foncière).
- du changement de destination de ce terrain (de terrain agricole à réalisation d'équipement public).
- de l'importance pour la collectivité de pouvoir réaliser ce projet de terrain de football.

- DECIDE d'acquérir la parcelle de M. et Mme BONNARDON François au prix de 6 € le m² soit (7 635 m² x 6 €) 45 810 €

- CHARGE Monsieur le Maire de signer l'acte de vente avec le vendeur, à l'étude de Me WÜTHRICH, notaire à Rives.

☞ D'autre part, Mme JANIN précise que le Conseil Général a voté une subvention pour ce projet sur leur budget 2012 mais cela ne pose aucun problème si les travaux commencent avant cette date, il sera même possible de solliciter le versement de cette subvention dès la fin du chantier.

M. Marc LAPEYRE, géomètre, préparera les dossiers d'appel d'offre pour un début des travaux en février afin que ce nouveau terrain soit opérationnel à la rentrée de septembre 2011.

P.L.U :

☞ Modifications de certains points du règlement

M. Gilles RICOUARD, Adjoint chargé de l'urbanisme expose : M. Patrick MICHAUD, directeur de super U doit faire un dépôt de Permis de Construire pour agrandir le magasin de Colombe. Une demande d'autorisation préalable à l'extension de 520 m² de surface de vente a été déposée auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de l'Isère et a reçu un avis favorable à la condition que le projet respecte la proportion d'espaces verts (20 %) et le nombre d'arbres imposés par le PLU sur les parcs de stationnement (2 arbres de haute tige pour 3 places)

D'autre part, pour que le Permis de Construire reçoive un avis favorable, il est obligatoire de modifier le règlement de la zone UIz du PLU qui n'autorise explicitement que les commerces liés à une activité de production sur place mais pas les autres types de commerces.

Devant l'urgence de cette modification, Monsieur le Maire précise qu'un courrier a déjà été adressé à l'AURG pour leur confier cette mission et monter le dossier en précisant que seuls des points de règlement seront modifiés. Le zonage ne subira aucun changement.

URBANISME :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un courrier de Me Eric LE GULLUDEC, avocat à Grenoble. Cet envoi contient la copie intégrale de la requête aux fins d'annulation qu'il dépose au nom de Madame GLANDUT, devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

En effet, Melle Marie-Claude GLANDUT, demande l'annulation du Permis de Construire accordé à M. Serge BONANRDON le 21 juillet 2010.

Diverses raisons semblent guider cette demande.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose aux membres présents d'attendre la communication de cette requête par le Tribunal Administratif de Grenoble, avant d'établir un mémoire.

COMTPE RENDU DE COMMISSION :

Commission VOIRIE du 11 septembre à 9 h 30:

Présents : M. Robert DOUILLET, Maire ; M. Roger VALTAT, adjoint ; Ms. Philippe FUCILE, Gilbert GROSSE, Jacques RIONDET, Patrice SERRE.

Absents excusés : M. Gilles RICOUARD, adjoint et M. Pierre-Henri BESSON.

❖ Visite carrefour chemin de La Charrière / chemin de Grande Colombe (Maison FELIX Léon) :

10 h :

La commission a rencontré M. FELIX Robert, concernant l'éventuelle vente de la propriété de M. FELIX Léon, son frère ; propriété située à l'intersection du Chemin de la Charrière et du Chemin de Grande Colombe. En effet, cette propriété pourrait être négociée pour un élargissement de ce carrefour actuellement sans visibilité.

Après constat sur place, il est apparu à la commission que la solution la plus judicieuse pour un aménagement correcte serait :

** De négocier le mur de M LAPEYRE Jacques, propriétaire côté Sud du chemin de Grande Colombe (face à la propriété FELIX) ; d'autant que le mur de clôture existant est totalement délabré et en partie écroulé. Un contact sera donc nécessaire auprès de M. Jacques LAPEYRE.*

Les membres présents remercient M. FELIX Robert d'avoir consacré un peu de son temps pour leur faire visiter cette propriété.

❖ Chemin de Pierre :

10 h 30 :

La commission s'est rendue au « Chemin de Pierre » situé entre la propriété de M. BONNET Jean et celle de Mme REURE (fille de Mme LAURIERE) pour prendre connaissance des travaux qui seront nécessaires d'effectuer ; à partir du Chemin des Tourterelles ; pour rendre accessible leurs deux propriétés après division de chacune d'entre elle.

Un projet sera présenté par les deux parties.

❖ *Eau « Combe Thuillier » ; propriété GUTTIN, ERMAC et DONCE : visite sur place.*

10 h 45 :

Suite à la réception d'un courrier de M. Jean-Pierre DONCE relatif aux eaux de « La Combe Thuillier », la commission s'est rendue sur place pour examiner les problèmes rencontrés par ce propriétaire.

Il a été constaté que les exutoires existants dans le mur de clôture, sont beaucoup trop petits et ne peuvent évacuer les quantités d'eaux déversées lors de violents orages.

Ces eaux ne peuvent donc pas accéder en totalité au réseau d'eaux pluviales sur la voirie du « chemin de la Bascule ».

Pour éviter ces problèmes, il est important :

- ❖ D'augmenter le débit des passages d'eau existants.
- ❖ De traiter les volumes d'eau en amont de cette propriété.

11 h :

Rendez – vous à la propriété ERMAC en présence de Mme Hélène ERBS et de M. Yves COLOMP, PDG de l'entreprise ERMAC. Mme GUTTIN Odette propriétaire limitrophe s'est joint aux membres de la commission pour étudier les différents problèmes de ces eaux venant de la « Combe Thuillier ».

Après visite de l'ensemble des lieux, la commission a constaté que les travaux effectués, il y plusieurs années, lors du passage de la ligne Moyenne Tension sont en grosse partie responsable du problème. En effet, les exutoires n'ont pas un diamètre suffisant pour permettre l'évacuation des eaux dans de bonnes conditions vers le puit perdu réalisé à cet effet et le canal n'est pas curé.

La commission a décidé, en accord avec les responsables présents, que l'entreprise ERMAC prendra à sa charge la remise en état de fonctionnement de l'ensemble de la canalisation et du curage adéquat du ruisseau situé dans leur propriété.

D'autre part la commission souhaite, en contrepartie, proposer au Conseil Municipal de faire réaliser un puits perdu dans la propriété ERMAC.

P.S :

Lors de la rédaction de ce compte rendu et après réflexion personnel, M. le Maire pense qu'il serait plus judicieux de réaliser ce puit perdu dans la propriété HUGONNARD (propriété communale) à proximité de la propriété ERMAC.

Après avoir entendu le compte rendu de cette réunion et l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

A 13 voix POUR et 1 Abstention de créer le puit perdu dans le terrain communal, ex Hugonnard.

Questions diverses :

Présentation du projet de loi concernant la taxe communale sur l'électricité.

M. Philippe FUCILE, délégué au SE 38, informe :

Aujourd'hui la taxe sur l'électricité est perçue par les communes, cette taxe ne serait pas en conformité avec les textes européens, c'est pourquoi il est en pour parler, qu'un projet de loi soit soumis au gouvernement. La taxe ne serait plus sur le montant en euros de la facture mais sur les kilowatts heures consommés et pendant un an les communes ne pourront pas changer le taux. La compensation se ferait sur le montant du taux.

Demande de location de l'ancien cabinet médical.

Mme JANIN Béatrice, adjointe, donne lecture d'un courrier de la société Fasila WEB qui est à la recherche d'un local professionnel afin de développer l'activité de leur entreprise. Cette société d'informatique a notamment réalisé le site internet de la Communauté de Communes de Bièvre-Est, incluant la commune de colombe.

Le Conseil Municipal est favorable à la location de ce lieu et laisse le soin à M. BOUHET et à son associé de venir le visiter.

Demande de location de salle :

Le Conseil Municipal donne son accord pour louer la Salle Polyvalente à Mme LAMONICA, pour l'anniversaire de sa nièce domiciliée à Le Grand-Lemps. Compte tenu du nombre de personnes (80) il n'est pas possible de louer la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour le prêt de la Salle Polyvalente au LEMPSICHOEUR afin qu'il puisse effectuer une répétition. Leur demande portait sur la Salle des Fêtes, mais celle-ci est occupée pour les animations liées au Téléthon 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30 mn.

La prochaine séance est fixée au Vendredi 22 octobre 2010.